



ANNEXE I

Indicateurs de suivi : données à recueillir auprès des bénéficiaires

Objectif			Effet	Indicateur d'effet
Généraux	Soutenir les propriétaires du parc immobilier et mobilier à caractère culturel du Québec dans la réalisation de leurs projets pour améliorer l'accessibilité aux infrastructures culturelles		Accessibilité aux infrastructures et équipements culturels de qualité dans l'ensemble des régions du Québec	Interventions réalisées permettant de bonifier l'accessibilité de l'infrastructure Capacité d'accueil de l'infrastructure culturelle Fréquentation de l'infrastructure culturelle avant et après le projet Niveau d'accessibilité du bien patrimonial
	Soutenir les propriétaires du parc immobilier et mobilier à caractère culturel du Québec dans la réalisation de leurs projets pour améliorer la pérennité et la qualité du parc immobilier et mobilier à caractère culturel		Pérennité des biens immobiliers et mobiliers à caractère culturel	Indice de l'état physique des infrastructures culturelles (avant et après l'intervention du programme)*
Volet 1	Contribuer à la pérennité des biens d'intérêt patrimonial, par l'amélioration de leur état physique		Préservation des valeurs patrimoniales des biens possédant un intérêt patrimonial	Occupation du bien avant et après le projet
Volet 2	Permettre aux organismes culturels, dans l'ensemble des régions administratives du Québec, de détenir des biens meubles permettant le maintien de leur niveau de service et la poursuite de leur mission	Volet 2.1	Maintien du niveau de service des infrastructures culturelles	Offre de service avant et après le projet
	Permettre aux organismes culturels, dans l'ensemble des régions administratives du Québec, de bénéficier d'immeubles leur	Volet 2.2	Maintien du niveau de service des infrastructures culturelles	Capacité de l'organisme culturel à réaliser pleinement sa mission avant et après le projet

	permettant de maintenir leur offre de service et de poursuivre leur mission			Indice de l'état physique des infrastructures culturelles (avant et après l'intervention du programme) *
Volet 3	Permettre aux organismes culturels, dans l'ensemble des régions administratives du Québec, de bénéficier de biens meubles leur permettant d'augmenter et de diversifier leur offre de service pour atteindre les normes sectorielles	Volet 3.1	Augmentation et diversification de l'offre de service culturel	Offre de service avant et après le projet
	Permettre aux organismes culturels, dans l'ensemble des régions administratives du Québec, de bénéficier d'immeubles leur permettant d'augmenter et de diversifier leur offre de service pour atteindre les normes sectorielles	Volet 3.2	Augmentation et diversification de l'offre de service culturel	Offre de service avant et après le projet

*État des biens

1. **Très mauvais** : le bien ne peut pas être utilisé de façon soutenue. Il approche de la fin de sa vie utile prévue ou l'a dépassée; il présente des signes généralisés de détérioration avancée, certains biens peuvent être inutilisables.
2. **Mauvais** : le bien risque de nuire de plus en plus à la qualité de la prestation des services. Il approche de la fin de sa vie utile; son état est sous la norme prescrite et une grande partie de l'infrastructure présente des signes de détérioration avancée.

3. **Acceptable** : le bien requiert une attention particulière. Il montre des signes de détérioration et certaines parties présentent des déficiences.
4. **Bon** : le bien est adéquat. Son état est satisfaisant et il se trouve généralement au milieu de sa vie utile prévue.
5. **Excellent** : le bien répondra aux besoins futurs. Il est bien entretenu, en bon état, neuf ou remis en état récemment.